

PARMAIN NOTRE VILLE #8

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

MARS 2023



SOMMAIRE #8

Le mot du Maire p.3

Autour du tapis vert p.4

- Séance du 5 décembre 2022
- Séance du 2 mars 2023

- Sobriété énergétique : l'éclairage public en question
- Protection civile

Sécurité - Circulation p.8

- Participation citoyenne
- Aménagement de la rue de Parmain à la Naze
- Police municipale
- Vidéo protection
- La délinquance à Parmain pour l'année 2022

Habitat - Urbanisme - Patrimoine p.10

- Vos droits et obligations spécifiquement pour le logement social
- La fibre
- Urbanisme : le point sur le PLU
- Centre-ville : contenir la densification du bâti
- Les Hussards Noirs

Travaux p.13

Environnement p.14

- La tonte différenciée : un geste pour la biodiversité
- Paillage d'ardoise concassée : un paillis éco pour les massifs floraux

Enfance - Scolaire p.16

- Nouveau : Bus PMI : Consultations médicales ou de puériculture
- Restauration scolaire
- Inscriptions scolaires
- Collège

Vie communale p.18

- Don de la famille de La Sayette à la ville de Parmain
- Écrivaine Parminoise
- Nouveau conseiller municipal
- Bibliothèque Lachesnaye
- CCAS
- Site Internet de la ville
- Marché de Noël
- Vœux du maire au personnel communal - remise des diplômes de travail



Retour sur image p.23

- Noël des enfants de la ville
- Théâtre
- Fête des jeux en bois
- Carnaval
- Rencontre de quartier

Commerce et artisanat p.26

- Consommez local, consommez artisanal à Parmain

Nouveaux commerces/artisans p.27

- Dentistes
- Madame Solution secrétaire administrative
- Gestion et Administratif pour les Entreprises
- Les tissus de Zaza
- Épicerie exotique O'Plantin
- Couture
- Tabac - Changement de propriétaire
- Conseillers immobiliers

Du côté des associations : p.29

- ACAP
- Club Parminois du Temps des Loisirs
- La Leche League
- Les Chœurs de la Vallée du Sausseron
- CPCLC
- AREJ
- Rêves d'enfants

A propos de... p.32

- Conférences - Forum emploi - mixité professionnelle
- Don du sang
- La mairie recrute
- TRI-OR

État civil p.34

Tribunes p.35



Retrouvez nous sur
Facebook
Villedeparmain

Magazine d'informations : Mars 2023

Directeur de la publication :
Loïc Taillanter
Rédacteur en chef :
François Kising
Responsable de
communication :
Sylviane Saumier

Toute correspondance à
adresser :
Mairie de Parmain 95620
Commission Information /
Communication

Impression - Réalisation EFIC
Tél. : 03 44 59 31 81
www.efic2.fr



EDITO DU MAIRE

Chères Parminoises, chers Parminois,

Mars est le mois qui nous permet de passer de l'ambiance hivernale aux premiers rayons printaniers. Le conseil municipal en date du 2 mars a été marqué par le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui met l'accent sur l'investissement d'environ 3M€ de dépenses prévisionnelles d'équipements, autour de plusieurs axes forts tels que l'amélioration de la qualité de vie, la valorisation du patrimoine ou encore l'accès au sport. Le tout, sans augmenter les taux communaux de la taxe foncière, contrairement à de nombreuses collectivités !



Alors que notre pays affiche un moral en berne, entre crise de l'énergie, inflation galopante et imbroglio de la réforme des retraites, Parmain investit pour son avenir avec notamment :

- La création d'un terrain multisport près du collège Les Coutures et la réfection du gymnase Alain Colas.
- La rénovation et la transition de l'éclairage public sur toute la ville.
- La prolongation de la voie verte entre le collège Les Coutures et la gare de Valmondois avec le soutien du Conseil Départemental du Val-d'Oise.
- La création d'une aire de jeux pour enfants et la restauration du lavoir dans le quartier de Jouy-le-Comte.
- La réhabilitation de la maison de l'écluse sur les bords de l'Oise.
- La mise en place de 12 nouvelles caméras de vidéo protection supplémentaires sur des voies de circulation non couvertes jusqu'alors, avec le soutien financier de la CCVO3F.

Toutefois, Parmain, comme toutes les autres collectivités du Val-d'Oise, est confrontée à des contraintes financières importantes, elles ont trois origines :

- La plus évidente, et elle vous concerne également, c'est la facture de l'énergie. Pour Parmain, malgré les mesures de sobriété mises en place par la ville, elle a augmenté de 150% entre 2021 et mars 2023.
- Deuxième origine, l'augmentation substantielle du prix des matières premières, de l'alimentation et des transports matériels. Cela engendre une hausse directe du budget municipal puisque les surcoûts liés à cette flambée des prix sont compensés par les fonds propres de la ville sans répercussion financière directe pour les Parminois. Ainsi, par exemple, le marché de fournitures de repas pour les restaurants scolaires a subi au 1er janvier 2023, outre l'augmentation due à la révision annuelle du contrat en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des salaires, une deuxième augmentation de 12% relative aux prix des denrées pour la confection des repas. Cette augmentation, comme l'augmentation annuelle, a été totalement assumée par le budget communal, sans augmentation des tarifs acquittés par les familles parminoises.
- Dans le même temps, et c'est tout à fait légitime, le point d'indice des agents publics a augmenté de 3,5% à l'été 2022. De plus, à compter du 1er janvier 2023, l'indice minimum de traitement des fonctionnaires territoriaux a été relevé au niveau du SMIC. Pour la ville, c'est une augmentation conséquente de sa masse salariale. Fort heureusement, nous avons opté depuis longtemps pour une gestion maîtrisée des effectifs communaux et cela permet d'en atténuer les effets.

Malgré ce contexte, je tiens à vous assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour maintenir les services de qualité aux Parminois et protéger les intérêts de notre ville.

Notre énergie est entièrement dirigée pour ne pas faire peser ces difficultés sur les Parminois.

Le désir qui m'anime est le fil rouge de ma vocation d'élu : donner le meilleur aux Parminois.

Chère Parminoise, cher Parminois, dans l'attente de vous croiser à l'occasion des nombreux événements qui jalonnent ces prochains mois, je vous souhaite une agréable lecture de ce Bulletin n° 8.

Avec mon fidèle dévouement,

Votre Maire,
Loïc Taillanter

AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des comptes-rendus des séances :

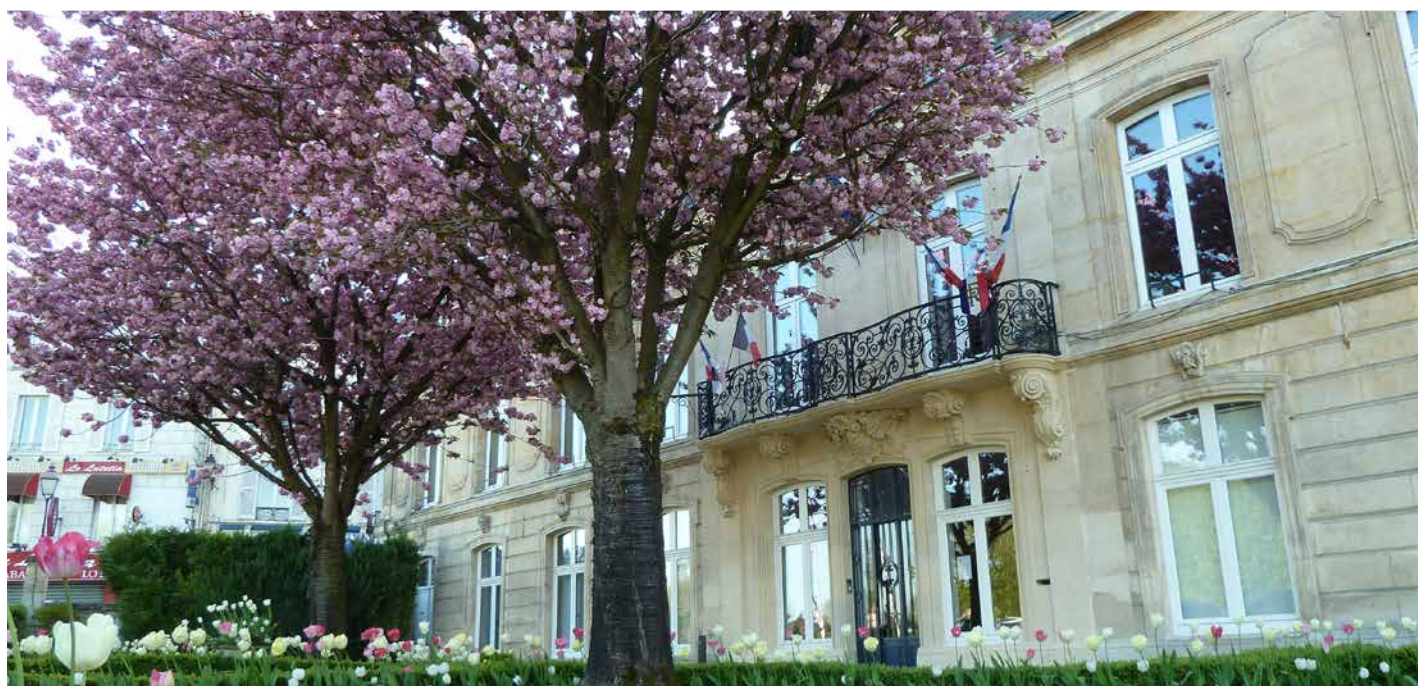
Séance du 5 décembre 2022

- 1) Avenant au contrat de prestations intellectuelles du 30 septembre 2021 avec la société Hortésie dans le cadre de l'élaboration du PLU
- 2) Convention de compensation entre le Conservatoire du Vexin et la ville de Parmain : répartition de l'actif 2019 au profit des communes de Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles
- 3) Admission en non-valeur des créances éteintes
- 4) Provision pour créances douteuses
- 5) Budget 2022 : décision modificative n° 1
- 6) Ouverture de crédits d'investissement 2023
- 7) Engagement dans le dispositif « Service Civique » et demande d'agrément

Séance du 2 mars 2023

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal.
- 2) Modification des représentants au sein des commissions municipales : Travaux urbains – Voirie et Sécurité, Police Municipale et circulation
- 3) Désignation d'un suppléant au sein du Syndicat Intercommunal pour le Transport d'Élèves (SITE).
- 4) Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023
- 5) Adoption du règlement budgétaire et financier
- 6) Incorporation d'un bien vacant sans maître cadastré AH 79 sis rue du Général de Gaulle dans le domaine privé de la commune.
- 7) Convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Parmain de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat
- 8) Convention d'objectifs avec l'association CPCLC (Comité Parminoise de Coordination des Loisirs et de la Culture).
- 9) Groupement de commandes relatif à la location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés.

La liste des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux est consultable sur le site de la commune : www.ville-parmain.fr



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN QUESTION



Dès son élection, la municipalité actuelle entendait modifier l'éclairage public afin de l'adapter à un usage "à la carte" vertueux en termes économiques et écologiques. Il était néanmoins indispensable d'achever au préalable la conversion en éclairage LED d'un réseau comportant encore trop de candélabres à ampoule sodium.

L'EXPLOSION DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Malheureusement, au cours du premier semestre 2022, l'explosion des prix de l'énergie en général et celui de l'électricité en particulier n'ont pas permis d'attendre que les travaux de conversion LED soient réalisés. Il fallait assurer immédiatement une charge imprévue et substantielle. En conséquence, lors de sa séance du 7 juin 2022, le conseil municipal a décidé l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit et cela, dès le 1er juillet suivant.

Si l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) préconise une extinction de minuit à 5 heures du matin, M. le maire, pensant aux Parminois usagers de la SNCF, a choisi de limiter l'extinction de 00h50 à 4h15 alignée sur les horaires des trains : soit de l'arrivée du dernier train en gare de Parmain le soir (+ 15 minutes) jusqu'au premier train du lendemain (- 15 minutes). Cette extinction a été prolongée pour le premier semestre 2023 par un nouvel arrêté pris en décembre dernier.

Concernant le quartier de la Naze, l'éclairage public étant raccordé au réseau de Valmondois, l'extinction nocturne de la rue de Parmain et du chemin des Vallées sera calée sur les horaires de Valmondois soit de 23h00 à 5h00 le lendemain.

DES ÉCONOMIES IMPORTANTES

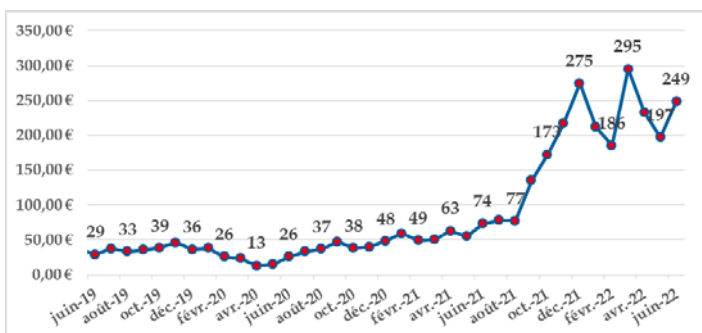
Au cours du second semestre 2022, l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit a produit d'importantes économies par rapport au second semestre 2021. Avec un prix du kWh ayant presque doublé (8,61 cts en moyenne en 2022 contre 4,26 cts en 2021) le bilan fait apparaître :

- une diminution de 29,4% du volume facturé (97 006 kWh en 2022 contre 137 400 kWh en 2021) ;
- une baisse de 18,7% de la facture acquittée (18 159,46 € en 2022 contre 22 325,55 € en 2021).

D'un point de vue sécurité, il est à noter que du 1er juillet au 31 décembre 2022, l'extinction de l'éclairage public, de 0h50 à 4h15, n'a eu aucune incidence concernant l'état de la délinquance sur le territoire communal, au vu des statistiques des relevés mensuels de faits délictueux, établis par la Brigade de gendarmerie de l'Isle-Adam, territorialement compétente.

Il est à signaler que les cambriolages de résidences ont lieu, la plupart du temps, en période diurne. A ce propos, aucun n'a été enregistré l'été dernier (juillet, août, septembre) à Parmain.

En revanche, il est plus difficile de mesurer les effets de cette extinction partielle sur la santé publique et la biodiversité, même si ces effets paraissent de manière assez empirique certes, bénéfiques.



ÉVOLUTION DU PRIX EN EUROS PAR MW/H

Source : Sénat - Rapport d'information n° 836 (2021-2022)

GÉRER L'ÉCLAIRAGE DE MANIÈRE DIFFÉRENTE À TERME

Pour autant, le projet d'éclairage "à la carte" de l'espace public reste d'actualité. Il permettrait d'abandonner l'extinction en cœur de nuit en lui substituant un éclairage à la demande en quelque sorte : un éclairage minuté déclenché en fonction du besoin de proximité. Pour une gestion plus rigoureuse encore, les heures d'extinction globale pourraient même être élargies dans la mesure où la lumière pourrait être activée à tout moment sur une zone donnée. C'est la raison pour laquelle la conversion LED des points lumineux se poursuit sur toute la ville.

En ce mois de mars, avec le concours financier de l'État, d'une part, et de la Région, d'autre part, la ville a programmé la conversion des voies suivantes : rue Albert 1er, rue des Coutures, rue de Vaux, rue Couperie, rue du Val-d'Oise, chemin piéton menant à Valmondois, avenue de Paris, rue de Verdun, rue des Arts, avenue de l'Oise, début de la rue Foch.

Le secteur le plus homogène en matière d'éclairage public est le quartier du Val-d'Oise dont les 47 points lumineux sont alimentés par une seule et même armoire électrique. Une fois le passage tout LED réalisé, il pourra devenir un quartier test pour évaluer la technologie la plus adéquate - variation d'intensité, détection de présence ou encore application mobile - permettant de gérer l'éclairage public au mieux.

Antoine Santero
1^{er} adjoint au maire, chargé des Affaires Générales



PROTECTION CIVILE : L'ANTENNE PARMAIN | BORDS DE L'OISE BIENTÔT OPÉRATIONNELLE

En mettant à disposition des facilités, la ville de Parmain a décidé de soutenir l'association Protection Civile du Val-d'Oise dans la poursuite de ses objectifs. Son installation dans notre ville intervient dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public portant sur la mise à disposition d'un local sur un terrain de 113,52 m² situé allée des Peupliers. Parmain est la 5^{ème} antenne de la Protection civile 95. L'antenne assurera la formation des agents de la municipalité aux gestes de premier secours, d'une part, et la présence d'un poste de secours pour les grands événements organisés par la municipalité, d'autre part.

Créée en 1965, la Protection Civile est une association (loi de 1901) reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Intérieur. Elle est placée sous l'autorité de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) qui anime et coordonne, en cas de crise, les forces civiles composées des Sapeurs-Pompiers, des personnels de la Sécurité Civile et des bénévoles membres des associations agréées.

En 2006, la Protection civile est la première association à recevoir les quatre agréments de sécurité civile.

Les agréments sont délivrés, après vérification des compétences, pour autoriser :

- A. les opérations de secours
- B. les actions de soutien aux populations sinistrées
- C. l'encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées
- D. les dispositifs prévisionnels de secours.

En lien permanent avec le ministère, les Sapeurs-Pompiers et le Samu, la Protection Civile déploie ses effectifs en complément des Services de Sécurité Civile sur tous les lieux où le besoin l'appelle : 32 000 bénévoles, 500 implantations locales, un réseau national regroupant 98 départements métropolitains et ultra-marins composent le visage de la Protection Civile. Ces hommes et ces femmes dévoués au service à la population interviennent sur trois grandes missions : Secourir, Aider et Former.



PROTECTION CIVILE
SECOURIR - AIDER - FORMER
VAL D'OISE

Secourir

Disposant des agréments de sécurité civile nécessaires à la tenue de Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS), la Protection Civile mobilise ses équipes et ses équipements pour la mise en place de postes de secours adaptés à la fréquentation lors de manifestations et d'événements de grande envergure.

- 20 000 dispositifs par an.
- 78 000 personnes secourues / an.
- 32 000 personnes assistées / an.
- Près de 1400 véhicules dont 440 de premiers secours.

Aider

La Protection Civile vient, en renfort du SAMU Social, en aide aux plus démunis. Ainsi, chaque année, les bénévoles organisent des maraudes destinées à apporter réconfort et repas aux personnes sans abri. Elle intervient aussi lorsque le Plan Grand Froid est déclenché et organise des opérations de dons pour récolter les denrées et vêtements qu'elle redistribue aux personnes dans le besoin.

Assistance aux populations et soutien aux sinistrés : la Protection Civile dispose de moyens humains et logistiques déconcentrés prêts à être mobilisés et intervenir avant, pendant et après la crise.

Former

La formation permet de sauver des millions de vies chaque année. Acteur majeur de la formation aux premiers secours, La Protection Civile forme plus de 130 000 personnes chaque année ciblant tous les publics : les plus jeunes, les entreprises et les particuliers.

- 130 000 personnes formées par an, dont 80 000 personnes formées aux PSC1, et 20 000 personnes formées aux gestes qui sauvent.
- 6 000 formateurs et 380 formateurs de formateurs

Notre équipe est aujourd'hui composée d'une quinzaine de bénévoles d'horizons différents et d'âges différents, mais partageant des valeurs communes : l'engagement, la bienveillance et l'envie d'aider les autres. Nos missions sont variées, renfort des services publics en situation de crise ou lors d'événements majeurs, gardes au profit du Samu 95, ou bien dispositifs de secours, maraudes ... Elles vous offriront une multitude d'activités.

Elodie Thabourey, notre référente formations, Anthony Renard, notre directeur des opérations et moi-même, sommes ravis de notre arrivée à Parmain et sommes prêts à vous accueillir à nos côtés au sein de notre équipe, ou pour vous former aux gestes de secours. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous contacter sur notre mail : val-doise@protection-civile.org

Benjamin Letrichez, directeur d'antenne.

Les interventions :

- Actions en temps de crises
- Catastrophes naturelles : ouragans, inondations, feux de forêt, ...
- Opérations de secours
- Postes de secours évènements

Les actions :

- Maraudes sociales
- Actions solidaires
- Soutien aux sinistrés
- Assistance aux populations
- Actions internationales

Les formations :

- Formations secourisme (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- Formations Grand Public
- Formations spécialisées
- Formations aux professionnels

L'ANTENNE DE PARMAIN RECRUTE DES BÉNÉVOLES

Vous avez l'envie d'apprendre à porter secours ou à réconforter ceux qui en ont le plus besoin ? Vous avez des compétences à partager ? Vous voulez aller plus loin dans votre engagement citoyen ?

Devenez bénévole en rejoignant les équipes de la Protection Civile du Val-d'Oise !

Vous acquerez une expérience nouvelle à forte dimension humaine.

La pluralité de nos interventions et de nos besoins en matière d'assistance exceptionnelle ou quotidienne permet de s'adapter à tous les types de profil accueillis au sein de l'association : des jeunes étudiants aux retraités en passant par les salariés.

La protection civile vous formera aux missions qui vous intéressent et vous accompagnera dans votre engagement. Vous restez libre de votre organisation.

En fonction de votre disponibilité, un bénévolat d'action encadré et multiforme vous attend.



PARTICIPATION CITOYENNE À PARMAIN

Si la sécurité de la population relève principalement de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement par le respect des lois et règlements et doit adopter une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels. C'est dans cette optique que le dispositif de Participation citoyenne a été instauré par une circulaire du ministère de l'Intérieur en 2011, remaniée en 2019.

« Ce sont les pouvoirs publics qui le pilotent et l'encadrent, notamment au travers du rôle dévolu au maire ainsi qu'à la gendarmerie sur sa zone de compétence territoriale », stipule le texte réglementaire.

Ayant surmonté des difficultés d'ordre sanitaire avec le confinement dû au covid puis à la longue période électorale en 2022 (élections présidentielles et législatives) et enfin au changement préfectoral, le protocole établissant le dispositif de Participation citoyenne, d'une durée de 3 ans reconductible, a pu être enfin signé le 18 novembre 2022 par **M. le maire, M. le préfet du Val-d'Oise et le Commandant du Groupement de gendarmerie du Val-d'Oise.**

Qu'est-ce donc que la « Participation citoyenne » ?

En associant les habitants à la protection de leur environnement, les objectifs à atteindre sont :

- En premier lieu : augmenter le sentiment de sécurité.
- En deuxième lieu : améliorer la réactivité des forces de sécurité contre ce qu'on appelle « la délinquance d'appropriation ».

- En dernier lieu : accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Une mise en garde s'impose tout de suite : la Participation citoyenne, avec ses citoyens référents, n'est pas d'instituer une quelconque « milice ».

Il s'agit de renseigner sur des faits, non sur des personnes désignées nommément.

La seule règle qui vaille c'est : **observer**, surtout ne pas surveiller ou patrouiller.

Les « citoyens référents »

Ceux-ci sont nommés parmi des volontaires sensibles aux questions de sécurité et reconnus pour leur sens civique certain.

Les faits délictueux les plus commis sont les cambriolages, les vols de véhicules, de 2 roues (à moteur ou sans), les dégradations, l'usage de stupéfiants ...

Les modes d'action des délinquants sont divers :

- Le repérage (démarchage à domicile, tester la présence, faire le guet, suivre les personnes vulnérables, surtout les personnes très âgées).
- L'effraction (baie vitrée, fenêtre, porte de garage, le côté de la maison à l'abri de la rue). La fouille est rapide pour rechercher les bijoux en or, l'argent en numéraire parfois la carte bleue, le chéquier, les ordinateurs, voire la voiture quand les clés sont accessibles.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PARMAIN À LA NAZE

Un aménagement vient d'être réalisé rue de Parmain (2 flèches posées) afin de faire ralentir les véhicules et de protéger les piétons.

La police municipale a ainsi verbalisé récemment un automobiliste venant d'une autre commune, à 78 km/h au lieu des 30 km/h, vitesse autorisée.

Alain Prissette

Adjoint chargé de la sécurité, police municipale et circulation



POLICE MUNICIPALE RÈGLEMENT ET DÉONTOLOGIE

La police municipale, qui est composée de 3 agents (un chef de service, un brigadier-chef principal/adjoint au chef de service ; un gardien-brigadier), est soumise à un **règlement intérieur**, élaboré par le maire de la commune, en date de novembre 2021.

Ce règlement a pour objet de rappeler les règles déontologiques propres à la profession, de définir l'organisation, le fonctionnement et les missions de la police municipale de la commune dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Il comporte une dizaine de pages, énumérant de manière exhaustive et précise, les DROITS ET DEVOIRS de la police municipale, son rôle, son organisation, ses missions...

De plus, les agents de la police municipale exercent leurs missions quotidiennes selon des règles inscrites dans « le **Code de déontologie des agents de la police municipale** », élaboré au plan national par le ministère de l'Intérieur. Ce code qui figure en annexe au règlement intérieur, est affiché dans les locaux de la police municipale.

Le dernier texte réglementaire encadrant l'action de la police municipale est « **la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État** ». Celle-ci vient d'être renouvelée pour 3 ans, ratifiée le 26 septembre 2022 entre le maire de Parmain et le préfet du Val-d'Oise, après avis du procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

Pour application de la convention, la commune de Parmain étant placée sous le régime de la police d'État, les forces de sécurité de l'État sont représentées par la brigade territoriale de la gendarmerie de l'Isle-Adam. Le responsable des forces de sécurité est le commandant de la brigade de gendarmerie, chef de service, territorialement compétent.

Recrutement à la police municipale



À la suite du départ d'un gardien-brigadier en septembre 2022, il a été procédé à son remplacement. Après une phase de recrutement, le choix s'est porté sur **Arthur Grember**, dont le profil professionnel a retenu notre attention.

L'intéressé, jeune trentenaire, a exercé durant 6 ans les fonctions de gendarme-adjoint volontaire sur la zone aéroportuaire de Roissy. Intégré depuis le 5 décembre 2022, il devra assurer la FIA (Formation Initiale d'Application) obligatoire pour intégrer le corps de police municipale d'une durée de 4 mois au printemps dans un centre spécialisé.

Actions répressives de la police municipale en 2022...

La police municipale de Parmain a dressé, au cours de l'année 2022, **584 PV au total**, contre 572 en 2021.

Ils ont servi à réprimer, pour **la plupart, les infractions suivantes** :

- Excès de vitesse : 42
- Circulation de poids lourds + 19 T : 9
- Stationnements gênants, abusifs (voitures « ventouse », places handicapés...) : 109
- Sens interdit rue de Parmain : 10
- Rodéo urbain : 2
- Défaut de pièces administratives (vignette assurance non valide...) : 83
- Non-respect de la zone bleue : 303

À ces PV, des « rappels à la loi » sont faits de manière quasi-quotidienne, mais non recensés. Ils sont laissés à la libre appréciation des agents, au vu des circonstances des faits constatés, de l'attitude du contrevenant ...

LA VIDÉO PROTECTION : UN NOUVEAU DÉPLOIEMENT ...

Depuis 2021, dans le cadre d'un programme de vidéo protection, initié et financé par la CCVO3F, 25 caméras reliées à la fibre fonctionnent sur le territoire de la commune. Un centre de supervision urbain (salle de visionnage avec 1 seul monitor tv) a été aménagé au sein du nouveau siège de la police municipale.

L'enregistrement des images s'effectue 24h/24 ; celles-ci sont conservées 14 jours. Des extractions d'images sont régulièrement demandées par les services de gendarmerie et de la police nationale, par le biais de réquisitions. Elles permettent de fournir des éléments d'information permettant la résolution d'enquêtes.

Le 24 janvier 2023, lors d'une réunion à la CCVO3F, il est proposé d'engager une nouvelle phase de développement avec l'ajout de caméras. Concernant Parmain, 12 lieux ont été déterminés, sur des zones de voies de circulation non couvertes jusqu'alors.



LA DÉLINQUANCE À PARMAIN POUR L'ANNÉE 2022

Selon le service de gendarmerie territorialement compétent (la BTA de l'Isle-Adam). La délinquance est globalement stable sur le territoire communal. Le taux d'élucidation des atteintes aux biens et personnes en forte hausse, grâce à l'apport de la vidéo protection.

Ainsi, **les atteintes volontaires aux personnes** n'ont été que de **25**, au lieu de **41 en 2021**, avec des violences familiales en nette régression (4 au lieu de 9 en 2021).

Les atteintes aux biens connaissent une augmentation +7% avec 101 faits, due aux vols simples (notamment de vélos) : 34 contre 21. Les vols de véhicules et 2 roues motorisées sont en légère hausse, au nombre de 37, **soit + 3%**.

En revanche, **les cambriolages sont en régression - 2 % avec 17 faits constatés.**

Quant aux infractions économiques et financières, **comme les escroqueries, elles sont en nette baisse - 10%, avec 15 faits constatés.**

Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont en baisse sensible - 8%, avec 28 faits.

Enfin, le trafic et la revente, sans usage, de stupéfiants sont nuls en 2022, comme l'an passé.



*Alain Prissette
Adjoint chargé de la sécurité, police municipale et circulation*

▼ HABITAT - URBANISME - PATRIMOINE

VOS DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUEMENT POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Pour rappel les locataires de logements sociaux sont soumis à des règles spécifiques. Leur bail diffère sur certains points de celui d'un habitat privé. Les plafonds actualisés de ressources à respecter pour l'attribution d'un logement locatif social sont consultables en mairie ou sur Internet (<https://www.service-public.fr>).

Les logements sociaux ne sont pas uniquement réservés à la tranche de la population la plus défavorisée. Il existe plusieurs catégories de logements sociaux dont l'attribution varie suivant la situation individuelle des demandeurs :

Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.

Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.

Les PLS (Prêt Locatif Social) et les **PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires mais pas suffisamment pour accéder au locatif privé.

1 personne : T1 au T2 maximum

2 personnes : T1 au T3 maximum

3 personnes : T2 au T4 maximum

4 personnes : T3 au T5 maximum

Les exigences de base

Droit au maintien dans les lieux. Votre bail est fixé pour une durée indéterminée. On ne peut pas vous donner congé pour vendre le logement ou y habiter sans vous proposer des solutions de relogement. Attention, vous devez respecter les règles ci-dessous :

- **Respect du plafond de ressources.** Vos revenus ne doivent pas excéder l'un des plafonds correspondant aux catégories PLAI, PLUS, PLS. En cas de dépassement vous risquez de payer un surloyer ou de devoir quitter le logement.
- **Contrôle des ressources.** Votre bailleur vérifie annuellement votre situation familiale et vos ressources. Vous devez lui adresser votre avis d'imposition ou de non-imposition. A défaut, vous recevrez une lettre de rappel. Sans retour de votre part, il est en droit de vous faire payer un supplément de loyer de solidarité (SLS) à son taux maximal ainsi qu'une pénalité pour frais de dossier.
- **Paiement du loyer.** Loyer et charges doivent être payés à la date indiquée sur le bail. Les impayés peuvent conduire à la résiliation du bail puis à l'expulsion.
- **Obligation d'occupation :** Vous devez résider dans le logement au moins 8 mois par an, sauf motif légitime (santé) sinon le bail peut être résilié.

En cas de litige ou difficultés avec votre bailleur vous pouvez saisir la commission départementale de conciliation. Cette commission aide bailleur et locataire à trouver une solution amiable à leur litige. Selon le type de litige (état des lieux, décence, travaux...), il peut être obligatoire de saisir la CDC avant de faire appel à un juge. La commission intervient gratuitement. La CDC n'est pas compétence pour les litiges concernant les loyers.

Attention quel que soit le litige, vous devez continuer à payer le loyer et les charges. Seul un juge peut décider de bloquer temporairement le versement du loyer (hors charges).

Pour saisir la commission départementale de conciliation, il suffit de la saisir par courrier :

**Préfecture - DDCS
Secrétariat de la CDC
5 avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex**

- **Energie :** La hausse des prix de l'énergie entraîne une augmentation du montant des charges locatives, comprenant ce type de consommations récupérables auprès des locataires, tant du parc social que du parc privé. Le locataire, en tant que consommateur final, assume financièrement la hausse du prix de l'énergie.

LA FIBRE

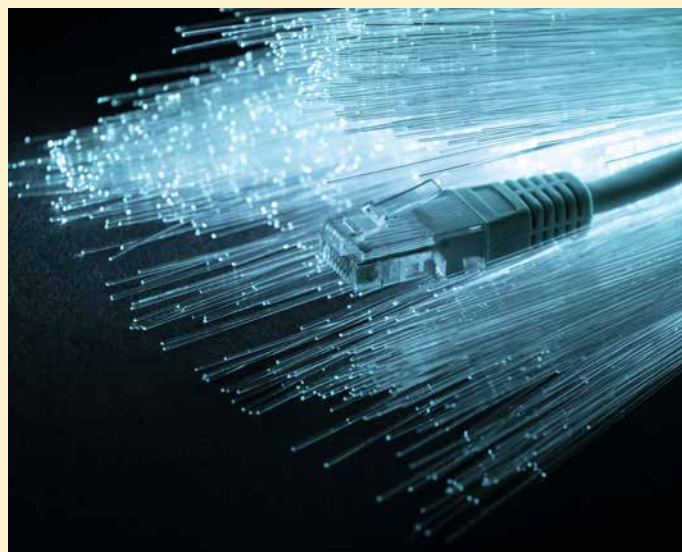
Fibre optique : droits et devoirs des occupants, propriétaires, syndicats de copropriété et opérateurs

Qu'est-ce que le droit à la fibre ? Quelles différences entre opérateurs d'immeubles et opérateurs commerciaux ? L'opérateur d'immeuble bénéficie-t-il d'une exclusivité de commercialisation ? Quels sont les droits et devoirs des occupants, propriétaires, syndicats de copropriété et opérateurs ? Que faire en cas de difficultés ?

Consultez les guides, liens :

Source ARCEP - Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

<https://www.valdoisefibre.fr>



URBANISME – POINT SUR LE PLU

Depuis le 3 septembre 2021, la commission PLU s'est réunie 13 fois. La dernière réunion a eu lieu vendredi 10 mars 2023 au cours de laquelle l'agence Trans-Faire a restitué l'évaluation environnementale réglementairement indispensable dans le cadre de l'élaboration du PLU. L'ensemble du document a été transmis à l'autorité environnementale. Cette instance rend son avis sous deux mois.

La troisième réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) est prévue le 21 avril 2023.

Le calendrier est toujours susceptible de changer mais il est régulièrement mis à jour sur le site de la ville.

Pour rappel la commission PLU est constituée d'élus municipaux de la majorité et de l'opposition ainsi que du président de l'association Respectez Parmain. (cf bulletin municipal n°6).



CENTRE-VILLE : CONTENIR LA DENSIFICATION DU BÂTI

Dans le cadre d'une convention signée entre la municipalité de Parmain et le département du Val-d'Oise, ce dernier a concédé l'occupation d'un terrain d'un peu plus de 1000m² **situé 11 rue du Président Wilson**. Cette occupation a été consentie à titre gratuit compte tenu du projet d'intérêt public porté par la commune afin de réaliser un espace paysager comme indiqué dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont le conseil municipal a pris acte le 17 mars 2022.

Ce terrain encore en friche et abandonné il y a peu, a été nettoyé par la ville sitôt la convention entrée en vigueur. Il a vocation donc à devenir un îlot de verdure public permettant aux Parminois de rejoindre la voie verte depuis la rue du Président Wilson. Un nouveau lieu pour lequel l'imagination des Parminois est d'ores et déjà sollicitée afin de lui trouver un nom.

Nadine Calves

Adjointe chargée de l'urbanisme - Patrimoine et habitat

LES HUSSARDS NOIRS

Pendant quatre années, le premier conflit mondial a été meurtrier pour tous les hommes en âge de partir au front. Parmi ceux tués, de nombreux instituteurs de ce qui s'appelait encore l'Instruction publique. Dans le livre édité en 2022 sur l'initiative de la Direction des archives départementales "50 patrimoines bâtis dans le Val-d'Oise" - Ed. Bonne Anse, on apprend qu'en 1923, le Conseil général de Seine-&Oise a doté toutes les communes de l'ancien département (soit 691 en 1920) d'une plaque commémorative dédiée aux instituteurs morts pour la Patrie à apposer sur les murs des écoles publiques. « Pour cette opération unique en France, une commande d'un montant 193 500 francs a été

passée à la Manufacture de Sèvres en 1919 », précise l'ouvrage.

S'il semble que beaucoup de ces plaques aient aujourd'hui disparu, celle attribuée à la commune de Parmain est toujours apposée sur les murs d'un de ses établissements, **l'école du Centre**. Elle célèbre les Hussards Noirs (Cf. *Charles Péguy* in *L'Argent* - 1913) de l'école de la III^e République qui, au-delà de la mission de dispensateurs de savoir, ont donné l'exemple ultime du devoir.

Nadine Calves

Adjointe chargée de l'urbanisme - Patrimoine et habitat



DU NOUVEAU AU GYMNASÉ ALAIN COLAS

La municipalité a fait l'acquisition de quatre tribunes mobiles de huit places chacune.

Grâce à ses roulettes intégrées (avec frein), la tribune mobile est très pratique. Elle se déplace facilement. Cette tribune mobile est adaptée aux petites salles.

Le gradin est fabriqué en acier laqué et en bois.

*François Kisling
Adjoint*



TRAVAUX



La direction des mobilités du Département 95 a entrepris des travaux d'élargissement de 15 cm sur une longueur de 50 m du trottoir rue du Général de Gaulle au niveau de l'arrêt de bus 9507 en direction de Valmondois.

Cet élargissement accroît la sécurité de tous et en particulier permet aux personnes à mobilité réduite (PMR) de mieux circuler sur ce trottoir.



Installation de 3 bancs allée des Peupliers au niveau du nouvel arrêt de bus scolaire pour les élèves du collège Les Coutures. 1 banc supplémentaire sera installé courant mars.



Des poubelles ont été installées sur la voie verte reliant la gare au rond-point sur la RD4 (entrée de ville en venant de Champagne).

*Valérie Michel,
Adjointe chargée des travaux urbains - Voirie*

LA TONTE DIFFÉRENCIÉE : UN GESTE POUR LA BIODIVERSITÉ

Avec l'arrivée du printemps, le va-et-vient des tondeuses dans les jardins va commencer. C'est plaisant de retrouver sa pelouse bien tondue, prête à accueillir enfants, famille et amis mais la faune et la flore en pâtissent sérieusement. Alors que certains jardiniers tondent régulièrement leur gazon pour conserver un tapis verdoyant parfaitement ras, d'autres prônent un fauchage partiel pour préserver la biodiversité.

En effet, les pelouses et herbes hautes sont parfaites pour accueillir les nids des différents habitants du jardin : certains oiseaux, lézards, criquets, hérissons, etc. Dès la première tonte printanière, les nids seront détruits. Conserver une pelouse haute, permet de participer à la protection d'un lieu de reproduction d'insectes et d'animaux.

La pelouse regorge d'herbes considérées comme adventives (pissenlits, orties, coquelicots, trèfles, plantains, pâquerettes, etc...) qui produisent du nectar très recherché par les insectes pollinisateurs. Une tonte trop fréquente et régulière de la pelouse empêche la pousse de ces herbes mellifères et supprime donc une grande partie du nectar que viennent chercher hyménoptères (abeilles, bourdons, etc..) et lépidoptères (papillons).

La tonte différenciée (ou tonte raisonnée) est une gestion durable et évolutive de nos pelouses. Technique simple et efficace, il suffit de laisser faire la Nature en tondant une petite partie du gazon seulement et en laissant une partie sauvage. Ainsi, il est possible d'aménager une zone de refuge pour la faune du jardin. Jardinier amateur ou confirmé, même lorsque les écosystèmes sont abîmés, on peut rapidement et sans frais restaurer la biodiversité qui déserte les pelouses bien tondues.

Dans un petit jardin, on peut laisser 2 ou 3 m², une bordure, le pied des arbres et arbustes en végétation spontanée. Ou pourquoi ne pas laisser un jardinet sans tonte pendant une année ? Ces petits bouts de jardin peuvent vite devenir attrayants s'ils sont plantés de bulbes à l'automne (perce-neige, crocus, tulipes, scilles) ou semés de mélanges fleuris ; un régal pour les abeilles et les papillons. Tout un petit monde végétal qui se naturalisera.

Dans les jardins plus grands, avec une tondeuse réglée en position haute, il est possible de créer des allées tondues, très graphiques dans une pelouse sauvage en privilégiant des chemins pour accéder au composteur, à l'abri de jardin ou à la serre. On découvre alors une pelouse aux allures champêtres qui va s'animer de fleurettes colorées et parfois parfumées.

Une pelouse sauvage permet, en outre, de participer à différentes actions scientifiques comme le comptage des papillons avec la Fédération CPN (Fédération connaître et protéger la nature) ou VigieNature. Vous pouvez aussi participer à une enquête sur les insectes avec OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) ou SPIPOLL.



Plus une pelouse est coupée courte et plus les rayonnements du soleil vont atteindre les bases des brins de gazon. Celui-ci risque de jaunir et se dessécher se constellant de plaques brunies dès qu'il fait sec. Il est déconseillé de tondre plus de deux fois par mois en été. Une pelouse avec des hautes herbes conserve l'humidité des rosées. Et les racines se développent plus en profondeur rendant l'herbe plus robuste et plus verte.



Le mulching (c'est-à-dire, hacher et redéposer l'herbe sur le sol) permet de diminuer le phénomène d'évaporation d'eau des sols (diminuant les besoins en arrosage).

Il n'y a pas de mauvaises herbes, il n'y a que des herbes qui poussent là où on ne le souhaite pas.

BIENTÔT SUR CERTAINS ESPACES VERTS DE PARMAIN :

1 TONTE CLASSIQUE

Je coupe, je ramasse ou je broye très finement « mulching » tous les 15 jours environ



Appauvrissement du sol car exportation de la matière.



Dicton :
Plus on tond bas,
plus l'herbe repousse vite.

2 FAUCHE DIFFÉRENCIÉE

Je coupe, je broye très finement, 3 à 4 passages par an



En avril - juin/juillet - fin sept./oct. en tonte haute (environ 20 cm) de façon à ce que certaines plantes puissent faire leur cycle naturel et se ressemer.



3 FAUCHE TARDIVE

Je coupe, je broye très finement, 1 fauche par an



Généralement fin sept./oct., elle a pour but de laisser toutes les plantes d'une parcelle faire leur cycle complet de la graine à la graine. Espaces verts naturels maîtrisés mais en limitant l'impact sur ce dernier.



PAILLAGE D'ARDOISE CONCASSÉE : UN PAILLIS ÉCO POUR LES MASSIFS FLORAUX

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais l'équipe chargée des espaces verts a recouvert certains massifs de fleurs dans notre ville avec de l'ardoise concassée. Convenant à quasiment toutes les plantes (arbres, plantes d'intérieur, balconnières, conifères, potées fleuries, arbustes) le paillage en ardoise présente de nombreux avantages :

- Tout d'abord, l'ardoise est un matériau naturel, et minéral qui possède une grande longévité (imputrescible, incombustible, non gélive) et est économique sur le long terme car durable.
- Non toxique, l'ardoise ne dénature pas le sol et ne porte pas atteinte à la faune souterraine ; Un paillage d'ardoise fera cependant le bonheur de petits lézards des murailles qui viendront s'y prélasser au soleil.
- Le paillage d'ardoise permet de réduire l'évaporation de l'eau en gardant la terre humide et fraîche et est donc idéal pour réduire la fréquence d'arrosage des végétaux et économiser l'eau.
- Les plaquettes d'ardoise, uniformément étalées sur 2 à 3 cm d'épaisseur, se chevauchent pour favoriser l'aération du sol et la circulation de l'eau.
- L'ardoise supporte non seulement les pics de chaleur en été mais permet également de conserver une température plus douce dans le sol au cours des saisons froides ; c'est aussi un matériau dont la densité et le poids lui permettent de résister au vent.
- Le paillage en ardoise limite les interventions humaines en évitant le développement des adventices qui sont, dès lors, privées d'accès à la lumière et d'espaces disponibles où se faufiler : l'ardoise aide donc à réduire la concurrence des adventices sur les espèces mises en culture.



Antoine Santero,
Adjoint chargé de l'environnement

NOUVEAU : BUS PMI CONSULTATIONS MÉDICALES OU DE PUÉRICULTURE

Le bus PMI (Protection Maternelle et Infantile) a été mis en place par le département pour les consultations médicales ou de puériculture.

En effet, l'indicateur de mortalité infantile est dans notre département le plus haut de France, d'où ce nouveau moyen mis à disposition pour les femmes enceintes ou les enfants jusqu'à 6 ans.

Horaires : le matin sur rendez-vous

Tél : 06 31 02 09 21

- 4 avril (puéricultrice + sage-femme)
- 19 avril (puéricultrice + consultation à préciser)
- 22 mai (puéricultrice + médecin)

Informations complémentaires à venir sur le site de la ville : www.ville-parmain.fr



Bus PMI, place de la mairie

RESTAURATION SCOLAIRE

Malgré une augmentation substantielle de plus de 10% des tarifs de notre prestataire « restauration scolaire », le maire a décidé que la commune de Parmain la prendrait totalement à sa charge.

En conséquence, les tarifs de la restauration scolaire restent inchangés pour les familles à compter du 1er janvier 2023, ce qui constitue une exception par rapport aux autres communes du Val-d'Oise.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

Les inscriptions scolaires, restauration scolaire, accueils de loisirs et périscolaires pour l'année 2023/2024 débuteront le 3 avril.

Pour la rentrée en petite section (enfants nés en 2020) **il est obligatoire de créer un compte famille sur le site de la ville de Parmain** (sauf si celui-ci est déjà créé).

www.ville-parmain.fr

Pour le passage en CP, seuls les enfants actuellement scolarisés en grande section à l'école maternelle Maurice Genevoix devront être inscrits.

Création du compte famille :

Il faut créer une fiche et joindre les documents obligatoires demandés :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation de quotient familial de la CAF ou avis d'imposition 2022
- Copie des vaccins
- Attestation d'assurance scolaire 2023/2024

Si vous avez déjà un compte famille, il faudra y ajouter la fiche de l'enfant concerné par l'inscription scolaire et actualiser les documents.

Une fois le compte famille créé ou complété, merci d'envoyer un mail à l'adresse scolaire@ville-parmain.fr afin de demander l'inscription à l'école de votre enfant. **La seule création du compte famille ne vaut pas inscription à l'école.**



Aucune inscription ne pourra être faite si le compte famille est incomplet.

En cas de difficultés pour créer votre compte ou le modifier :

Service scolaire

01 34 08 95 85

Courriel : scolaire@ville-parmain.fr



COLLÈGE LES COUTURES

LE COLLÈGE REMPORTE UN PRIX DÉPARTEMENTAL POUR SON CLIP VIDÉO DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Le prix "Non Au Harcèlement" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire.

Les élèves Ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement, encadrés par les membres de la « cellule bien être » du collège Les Coutures, ont réalisé un clip de prévention intitulé "Ça aurait pu se passer autrement". Monsieur Giraudeau, parent d'élève, a largement contribué à la réalisation de cette vidéo. Les élèves ont participé à toutes les étapes de la création du clip, depuis l'écriture du scénario jusqu'au montage final.

Le clip montre différentes situations de harcèlement et leurs conséquences pour les victimes, mettant en avant l'importance de l'entraide entre élèves. Les élèves ont travaillé pendant plusieurs mois sur ce projet, se formant sur le sujet en tant qu'ambassadeurs anti-harcèlement.

Le texte utilisé pour le slam qui accompagne la vidéo est issu du travail réalisé par toutes les classes du collège lors de la journée "Non Au Harcèlement" de l'année dernière. Maxime, surveillant au collège, a lui composé la musique du clip. Ce beau travail d'équipe nous a permis de remporter le prix départemental dans le cadre du programme pHARe (plan de prévention du harcèlement à l'école).

L'objectif de ce projet est de mobiliser les témoins de situations de harcèlement, qui sont les plus à même de prendre position, de parler aux adultes et ainsi rompre la loi du silence.



Pour visionner le clip il vous suffit de scanner le QR code à l'aide d'un téléphone portable.

1, 2, 3 HARCELER N'EST PAS JOUER

M. Morin, Principal

M. Aklil, Conseiller Principal d'Éducation

LES ÉLÈVES MÈNENT UNE INITIATIVE SOLIDAIRE

Au sein du collège Les Coutures, les élèves du comité de vie collégienne ont récemment mis en place une initiative solidaire en faveur de la Croix Rouge. Ils ont organisé une collecte de boîtes remplies de denrées alimentaires non périssables et/ou de produits d'hygiène, invitant chaque élève à participer. Les enseignants ont soutenu cette initiative en relayant l'information auprès des parents et en encourageant les élèves à y participer. Les boîtes ainsi collectées ont été remises à la Croix Rouge pour

être distribuées aux personnes dans le besoin. Les élèves ont fait preuve d'un engagement remarquable en offrant des produits de qualité et en personnalisant chaque boîte avec des messages d'encouragement et des dessins.



M. Aklil,

Conseiller Principal d'Éducation

VOYAGE À ROME D'ÉLÈVES DE 4^{ÈME} ET DE 3^{ÈME}

Ce n'est pas sans émotion que les 44 élèves du collège Les Coutures de Parmain ont jeté leur obole dans la célèbre fontaine de Trévi le dernier jour de leur séjour romain qui a eu lieu, du 12 au 17 février dernier.

Accompagnés par quatre de leurs enseignants et hébergés dans des familles en périphérie de Rome, les élèves ont fait l'expérience d'un voyage aussi bien temporel, en se retrouvant plongés au cœur du forum romain, du Colisée, des musées du Vatican ou encore dans la basilique Saint-Pierre, que culturel, en partageant le quotidien de familles italiennes ou en déambulant dans les salles du Magnifique musée d'art contemporain et dans les rues pittoresques de la capitale italienne.

Espérons que les divinités romaines exauceront leur vœu de revenir un jour dans cette ville si magique.

Mme Le Gruic,

Professeur de lettres au collège Les Coutures



DON DE LA FAMILLE DE LA SAYETTE À LA VILLE DE PARMAIN



Il y a 150 ans, en 1872, Antoine Parain, cultivateur, adjoint au maire de Parmain depuis 1863, fut ceint de l'écharpe tricolore de maire, signe de l'autorité de la toute jeune III^{ème}

République proclamée par Léon Gambetta deux ans plus tôt.

Pendant quatre ans, Antoine Parain pilote les chantiers de reconstruction après la guerre de 1870 et soutient de nombreuses familles endeuillées ou démunies.

Aujourd'hui, ses arrières-arrières-petits-enfants, la famille de La Sayette, viennent régulièrement se recueillir sur la sépulture de leur aïeul. Ils restent d'autant plus attachés à notre ville que l'enfance de leur propre père, entre les deux guerres mondiales, a été portée, plus encore, imprimée par Parmain.

C'est avec émotion et gratitude que Monsieur Taillanter, maire de Parmain, a reçu au nom des Parminois l'étoffe témoignage d'une destinée familiale désormais entrée dans le patrimoine communal.



M. de La Sayette remettant l'écharpe à M. le maire

ÉCRIVAINNE PARMINOISE



Une jeune écrivaine parminoise mise à l'honneur à la bibliothèque municipale Lachesnaye.

Le 28 janvier Solène Lécuyer a dédié son 1er roman en compagnie de M. le maire, de Lydia Cavé directrice de la bibliothèque, de Mme Labussière, adjointe et de nombreux Parminois. Souhaitons-lui tout le succès qu'elle mérite !



NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mario Stéri, présentant sa démission pour raison personnelle, a été remplacé par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste "Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés" : **Didier Ponnet**.

Didier Ponnet, conseiller municipal, sera membre des commissions suivantes :

- Commission travaux urbains et voirie
- Commission sécurité, police municipale et circulation



BIBLIOTHÈQUE LACHESNAYE : ÇA BOUGE À LA BIB !!

Depuis 2022, la bibliothèque vous propose un programme d'animation diversifié, avec des lectures, du numérique, de la robotique ainsi que des après-midi de jeux vidéo. En plus des animations régulières, la bibliothèque a proposé un atelier d'initiation au dessin manga, une semaine du numérique et des ateliers créatifs pour Noël.

En 2023 viendront s'ajouter aux animations déjà proposées, des ateliers créatifs, des expositions, des soirées jeux de société ainsi qu'un puzzle participatif.

N'hésitez pas à demander le programme !!

Les animations :

- Bébés Lecteurs à 11h – De 0 à 4 ans

Un rendez-vous régulier entre les tout-petits et la lecture.

- Les samedis 1, 8 et 15 avril
- Les samedis 13, 20 et 27 mai
- Les samedis 3, 10, 17 et 24 juin

- L'heure du conte à 15h – A partir de 4 ans

Partez à l'aventure les mercredis à 15h avec les lectures proposées par les bibliothécaires. Magie, rire et frissons garantis.

- Les mercredis 5, 12 et 19 avril
- Les mercredis 10, 17, 24 et 31 mai
- Les mercredis 14, 21 et 28 juin

- Le Café Littéraire à 14h30 – pour les adultes

Un samedi tous les deux mois, les bibliothécaires vous attendent dans une ambiance conviviale pour échanger autour de vos dernières lectures.

- Samedi 15 avril
- Samedi 3 juin

- L'atelier d'écriture à 10h – pour les adultes

Un samedi par mois, pour les aider à naître, on peut décider de s'offrir un temps où l'on va écrire, pour son plaisir, pour découvrir les mots enfouis, imaginés, rêvés...

- Samedi 13 mai
- Samedi 17 juin

Les évènements de la Bib !

- Jeux de société de 18h à 20h
- Vendredi 12 mai

- Jeux vidéo – De 14h30 à 16h
- Samedi 3 juin

Puzzle participatif – À partir d'Avril 2023 :

À réaliser ensemble. Entre vos prêts et vos retours, passez 5 mn ou plusieurs heures pour placer quelques pièces du puzzle.

Lydia Cave
Directrice de la bibliothèque





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- **4 décembre**, le CCAS organisait pour nos aînés le repas de l'Âge d'Or, qui a réuni 250 personnes après deux années d'interruption en raison du contexte sanitaire.

Les convives ont pu assister à un superbe spectacle, tout en dégustant des mets délicieux dans un décor renouvelé.

À cette occasion, trois doyens de la commune ont été honorés avec fleurs et petits cadeaux.



M. Robert Depont,
90 ans



Mme Marie Lefebvre,
98 ans



Mme Edmée Manent,
94 ans



Plus de 400 colis gourmands ont été distribués les 15 et 16 décembre aux Parminoïsi qui n'assistaient pas au Repas de l'Âge d'Or.



À la résidence du Quai des Brumes, ce samedi **17 décembre** à 15h a eu lieu le Noël des résidents.

Après un très dynamique spectacle de cabaret animé par 4 danseuses et un danseur portant sur les années trente et la salsa brésilienne ; M. Loïc Taillanter, représenté par Mme Renée Bou Anich, a offert une très belle corbeille gourmande garnie de paquets de chocolats et a souhaité à ces seniors parminoïsi de très belles fêtes et un joyeux Noël.



Mme Florkowski, directrice du Quai des Brumes et Mme Bou Anich

- **20 janvier** : la municipalité de Parmain et son CCAS ont comme chaque année offert la galette des rois aux résidents de la Fondation Chantepie Mancier. Étaient présents : Loïc Taillanter, notre maire, Sébastien Poniowski, Maire de l'Isle-Adam et Renée Bou Anich, vice-présidente du CCAS. Après-midi très sympathique apprécié par nos aînés.

- **15 février** : Notre doyenne, **Mme Cé-cile G.** fêtait ses 102 printemps, cette jeune femme toujours souriante a beaucoup apprécié les chocolats qui lui ont été offerts par notre municipalité.



À vos agendas

Au cours des prochains mois, le CCAS a prévu d'organiser trois sorties dont deux pour nos aînés. Un courrier a été adressé pour connaître les Parminoises intéressées par ces visites. (Tarif : 10 € par personne.)

Le 11 mai : visite du Pressoir d'Or dans l'Eure, exploitation d'une ferme typique du Vexin normand (27 000 pommiers, dégustation de cidre et jus de pommes).

Le 20 juin : château de Pierrefonds, imposant château fort construit à la fin du XIV^{ème} siècle et restauré au XIX^{ème} siècle. Il est situé dans le département de l'Oise.

Le mercredi 12 juillet : journée à la mer (gratuit)

Matin : visite de Honfleur et promenade en mer de 1h30 dans l'estuaire de la Seine avec passage sous le Pont de Normandie.

Après-midi : Cabourg et sa station balnéaire familiale par excellence. Cette nouvelle initiative vise les familles parminoises, personnes seules et couples qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Le transport et la promenade en mer sont pris en charge par la ville et chacun apportera son pique-nique.

La capacité d'accueil étant limitée à un bus par sortie, les inscriptions seront effectuées auprès du CCAS par ordre d'arrivée entre le 1er au 30 mai.

Tout enfant inscrit doit être accompagné de son représentant légal et sous la responsabilité de ce dernier.

Le jour du départ : les participants doivent avoir sur eux leurs papiers d'identité et leur carte vitale.

CCAS : 01 34 08 95 83 (Grâce Ribeiro)
gribeiro@ville-parmain.fr

Renée Bou Anich

Conseillère municipale déléguée aux Affaires sociales et CCAS

SITE INTERNET DE LA VILLE



Le nouveau site de la ville est en ligne depuis le début de cette année ... vous y trouverez entre autres :

- Une nouvelle interface graphique plus intuitive.
- Un moteur de recherche plus puissant.
- Une arborescence et navigation repensées pour faciliter la démarche usager.
- Une architecture conçue pour prendre en compte les besoins évolutifs de la ville.

Des contenus retravaillés et rangés pour faciliter la recherche de l'utilisateur qui doit arriver à "sa recherche" en 2 clics maximum.

Une page d'accueil se composant d'éléments dynamiques et permettant d'accéder à l'info du moment : actualités, agenda, publications.

Un site est conçu en mode responsive. Il s'adapte à toutes les largeurs d'écran : téléphone, tablette, ordinateur. On l'emporte avec soi, on le consulte, on se connecte.

Une docuthèque permettant des recherches par titre, thématique, type de document. etc. ...

Et bien d'autres nouveautés que nous vous laissons le soin de découvrir ...

<https://ville-parmain.fr>

Bon surf.

François Kisling

Adjoint chargé de l'information et de la communication



MARCHÉ DE NOËL

Pour sa troisième édition, le marché de Noël 2022 s'est déroulé place de la mairie.

Les 11 et 12 décembre, il faisait froid. Une légère brise de Nord-Ouest piquait les doigts, la température étant négative. Malgré ces conditions hivernales, dès 10h le samedi, les visiteurs sont venus en nombre découvrir les 46 stands de nos exposants.



Des produits locaux, des idées cadeaux pour tous les âges et toutes les envies.

Les marrons grillés et le vin chaud traditionnels étaient au rendez-vous.

Le Père Noël et ses lutins, un magicien venu d'une autre planète, les balades à poney offertes par l'Association des Commerçants et Artisans de Parmain, tout était

là pour le plus grand plaisir des petits et des grands. À 12h le samedi, Loïc Taillanter, maire de Parmain, a eu le plaisir d'inviter tous nos visiteurs à partager le verre de l'amitié. Une surprise de Noël qui a réchauffé tous les cœurs.

Le Marché de Noël 2023 se tiendra les 9 et 10 décembre, toujours place de la mairie, dans un format encore plus grand et toujours plus festif.



*Philippe Desry
Conseiller municipal délégué au
Commerce, artisanat et développement économique*

*Valérie Michel
Adjointe chargée des Fêtes et cérémonies*



VŒUX DU MAIRE AU PERSONNEL COMMUNAL ET REMISE DES DIPLÔMES DE TRAVAIL

Vendredi 20 janvier, s'est déroulée dans la salle des mariages la traditionnelle présentation des vœux du maire au personnel communal.

Monsieur le maire a félicité et remercié l'ensemble des agents et des élus pour la qualité du travail assuré au quotidien ainsi que l'image de sérieux ainsi véhiculée dans notre commune.

Profitant de cette occasion, le maire a remis les diplômes du travail aux membres du personnel communal ayant à leur actif entre 20 et 35 ans de carrière. La cérémonie s'est prolongée avec le partage de la galette des rois.



RETOUR SUR IMAGES

NOËL DES ENFANTS DE LA VILLE



Deux représentations du spectacle de Noël pour nos écoliers Parminois ont eu lieu jeudi 8 décembre.
Tous les enfants sont repartis avec un cadeau et une gourmandise.



La troupe au complet, au programme "Le jardin d'Alphonse".

THÉÂTRE

Au théâtre ce soir ... c'était le 28 janvier salle Jean Sarment, les présents ont passé une soirée pleine de rebondissement en compagnie des "**Fous de la Rampe**" ... Une troupe avec une maîtrise somme toute assez rare dans le théâtre amateur.

Des amateurs qui jouent comme des pros !

RETOUR SUR IMAGES



FÊTE DES JEUX EN BOIS

La fête des jeux en bois, organisée par La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts a accueilli, le 30 janvier 2023, les élèves des classes parminoises. Entre jeux de société, d'adresse et jeux de plateaux en bois, petits et grands ont partagé un moment festif.

CARNAVAL - SAMEDI 11 MARS





RENCONTRE DE QUARTIER SAMEDI 18 MARS

Le soleil était au rendez-vous pour la rencontre de quartier organisée dans le secteur de La Naze.

Les habitants de ce quartier ont pu échanger de façon informelle avec M. le maire et les élus présents sur des sujets aussi variés que la vitesse en ville, le stationnement, les écoles, l'environnement, l'éclairage public ...

Le prochain rendez-vous est fixé le 17 juin, quartier de Jouy-le-Comte.



CONSOMMEZ LOCAL, CONSOMMEZ ARTISANAL À PARMAIN

Le 17 novembre dernier, Loïc Taillanter, maire et Michel Alexeef Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise, représentant la CMA Ile-de-France ont officialisé leur engagement pour l'artisanat et les artisans de la ville en signant la Charte de soutien à l'activité économique de proximité, en présence du sénateur Alain Richard.

Nous souhaitons favoriser les échanges entre professionnels au niveau local, mais aussi rappeler les dispositifs de soutien et de développement de la chambre des métiers et de l'artisanat du Val d'Oise.

Une partie des réponses aux enjeux environnementaux, auxquels nous sommes confrontés, réside dans un mode plus vertueux de consommation, auquel répondent les artisans et commerçants de proximité.

L'artisanat c'est également un vivier d'emplois locaux, et de transmission de compétences à travers la formation des jeunes apprentis.

L'artisanat doit, à ce titre être soutenu pour faciliter sa transition digitale ainsi que sa neutralité environnementale.

Il est important pour Parmain et sa population d'avoir des acteurs économiques locaux de qualité tant en production qu'en service.

Les professionnels subissent des crises qui se succèdent, et nous tentons de les soutenir par tous moyens.

Nous sommes heureux de constater que l'Association de Commerçants de Parmain se revitalise et que notre Centre Commercial Les Arcades s'est bien développé.

Il y a bien sûr un grand nombre d'artisans Parminoïsi n'ayant pas de locaux commerciaux.

Nous souhaitons particulièrement favoriser leur visibilité et leurs échanges.



Mme Belabbas, M. Richard, M. Taillanter, M. Alexeef

À cette occasion l'ensemble des artisans de la commune a été invité pour échanger avec les élus municipaux et leurs représentants à la chambre des métiers.

Ce fût aussi l'occasion de découvrir l'offre diversifiée que la chambre des métiers propose aux artisans et de favoriser les échanges entre entrepreneurs.

La charte de soutien repose sur 4 axes principaux :

- Faciliter la promotion du savoir-faire artisanal auprès des consommateurs et diffuser le label « consommez local, consommez artisanal » pour la valorisation des produits et services locaux.
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale à Parmain.
- Favoriser les échanges pour faciliter le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprise.
- Soutenir la politique volontariste commune de la chambre des métiers et de l'artisanat au travers de son offre de services (accompagnement aux porteurs de projets, soutien au développement) et de la ville de Parmain.

Une centaine d'artisans sont présents sur la commune dans des domaines variés : métiers de bouche, artisanat d'art, esthétique, coiffure, art floral, métiers du bâtiment et du transport, etc..

C'est donc pour tous ces objectifs que nous avons signé la charte « **Consommez Local, Consommez artisanal à Parmain** ».



Béatrice Belabbas
Conseillère municipale

DENTISTES

Docteur Jonas Haddad et Docteur Laura Haddad exercent au sein du cabinet du Docteur Ruth Haddad au 28 rue du Général de Gaulle.

Cabinet des Docteurs Haddad

Omnipratique - Implantologie - Orthodontie invisible
28 Rue du Général de Gaulle
95620 Parmain
Tél : 01 34 73 23 36
Courriel : selarl-haddad-s-51@orange.fr

MADAME SOLUTION



À Parmain depuis plus de 23 ans.

À chaque problème une solution :

Secrétaire administrative, comptable et assistance de direction à distance.

Litige employeur, facturation, déclaration fiscale, démarches administratives, standard téléphonique, etc. ...

Mme Tinturier Antonia

Secrétaire administrative indépendante en gestion
Tél : 07 69 82 85 18
Courriel : contact@madame-solution.fr
Site Internet : <https://www.madame-solution.fr>

GAE

GESTION ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

Besoin urgent ????

- Vous êtes en pleine expansion
- Une assistante absente
- Un imprévu
- Une surcharge de travail

N'attendez plus et faites appel à nos services.



GAE, c'est 18 ans d'expérience dans le soutien administratif de vos entreprises.

C'est rapide, la collaboration peut démarrer quand vous voulez et pour la durée que vous souhaitez.

C'est simple car vous n'avez aucune embauche à faire et donc aucune charge à payer. Assistanat, secrétariat, ressources humaines, suivi commercial, gestion financière, préparation d'un évènement ou conseil, GAE est à votre disposition pour vous assister dans la gestion de votre entreprise.

Tarif horaire ou abonnement, plusieurs formules sont disponibles alors contactez-nous afin de recevoir une offre sur mesure qui correspond à vos besoins.

Pour nous contacter :

GAE – Gestion et Administratif pour les Entreprises
Sabrina LOZINGUE – Gérante
06 31 76 20 35 - sabrina.lozingue@gaeidf.fr

www.lestissusdezaza.com



Boutique en ligne de tissus, mercerie, créations ...



Ateliers couture pour tous niveaux, tous publics

LES TISSUS DE ZAZA

« Les tissus de Zaza » est une boutique en ligne de vente de tissus et articles de mercerie pour vos projets couture. Découvrez également les créations d'accessoires entièrement réalisées à la main. Des ateliers vous sont également proposés pour tous niveaux. N'hésitez pas à visiter mon site internet et la livraison est gratuite pour les Parminois.

Isabelle Laville

Tél : 06.88.14.59.95
Site Internet : <https://lestissusdezaza.com>

ÉPICERIE EXOTIQUE O'PLANTIN 2 RUE GUICHARD

NOUVEAUX COMMERÇANTS / ARTISANS

Ouverture d'une épicerie exotique O'Plantin le 1er mai par Nancy, originaire de Haïti, petite île de la Caraïbe : « J'ai commencé avec Mon Food Truck à Parmain en partageant ma cuisine créole ; ce projet me tenait à cœur ».

Une épicerie multiculturelle où vous trouverez les saveurs d'ailleurs, les saveurs des îles...

« Si vous cherchez un bon produit de chez nous, si le souvenir d'un repas de vacances vous fait encore saliver, ou si vous avez tout simplement envie de goûter à de nouvelles saveurs, passez nous voir à la boutique située au 2 rue Guichard ».



COUTURE



Forence Cassubie 43 ans est Parminoise depuis 4 ans. Cette passionnée depuis toujours par la couture est à son compte en tant qu'auto-entrepreneur depuis octobre 2022. Elle confectionne et customise des articles avec du tissu madras, tissu emblématique porté aux Antilles dont elle est originaire.

Elle confectionne également des sacs, des objets de décoration (boîtes de mouchoirs, coussins ...) et divers accessoires qui font partie de ses créations.

Contact : flo.creasyon@gmail.com
Tél : 06 78 05 44 65

TABAC CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Après plusieurs mois sans tabac et Française des Jeux, le Lutétia rue Guichard reprendra une activité normale.

Le changement est prévu mi-avril.

Bienvenue à monsieur Nisan nouveau propriétaire qui a déjà à son actif de nombreuses années dans la restauration et tabac



CONSEILLERS IMMOBILIERS



Sandra Llorens
Courriel : sandra.llorens@keymex.fr
Tél : 06 62 17 20 51



Charly Déchamps
Courriel : charly.dechamps@keymex.fr
Tél : 06 60 92 15 48

Négociateurs et conseillers immobiliers, ces deux Parminois, Sandra et Charly sont référents sur leur secteur depuis 4 ans maintenant.

« Nous accompagnons les vendeurs et les acheteurs dans leurs projets de vie comme des membres de notre propre famille. Nous connaissons les spécificités de chaque quartier de Parmain, notre secteur de prédilection, mais également des autres villes du Val-d'Oise. »
Expertise offerte et sans engagement.



Vanessa Aubert
Courriel : vanessa.aubert@capifrance.fr
Tél : 06 25 59 14 21

Je mets à votre service ma capacité d'écoute, ma rigueur, ma connaissance de la ville de Parmain et de notre belle région, afin de vous accompagner tout au long de votre projet de vente ou d'achat.



Afin de dynamiser nos commerces de proximité et l'artisanat, l'Association des Commerçants et Artisans de Parmain a organisé du 1er au 17 décembre sa tombola de Noël.

Les tickets proposés à 2 € étaient disponibles chez les commerçants, Food trucks et indépendants : 35 lots pour

une valeur de 1 917 € (371 tickets vendus).

Parmi les gros lots, un Apple iPad nouvelle génération d'une valeur de 523 €, une trottinette électrique, des lunettes solaires de marque Rayban, des bons d'achat, etc... qui ont ravi les heureux gagnants.

Le tirage au sort a eu lieu au Centre commercial Les Arcades le 17 décembre à 15 heures.

Une belle réussite que nous reconduirons Noël prochain avec encore plus de lots à gagner.

Commerçants, artisans, indépendants, rejoignez-nous. Adhérez à l'Association des Commerçants et Artisans de Parmain.

Pour tous renseignements :

Tél : 06 64 49 63 63

Courriel : acap95620.secretaire@gmail.com

Facebook : parmain pro et acap

*Pascal Garcin,
Secrétaire général*

CLUB PARMINOIS DU TEMPS DES LOISIRS



Destiné à créer un lien social entre les habitants retraités et préretraités de la commune et à lutter contre l'isolement le Club Parminoïis du Temps des Loisirs organise :

- Des activités à Parmain : Pétanque
- Jeux de société - Cours d'informatique - Goûters - Balades à pied.
- Des sorties à la journée dans la région avec repas au restaurant

(transport en autocar).

Les non-Parminoïis (famille -amis) sont également admis au Club.

Montant de la cotisation annuelle :

Parminoïis 22 €, non Parminoïis 30 €



Renseignements :

Présidente : Nicole Dodrelle

Tél : 06 80 40 80 66

Courriel : cptl.president@laposte.net

LA LECHE LEAGUE



Vous attendez un bébé ? Vous êtes une jeune maman ? Vous souhaitez échanger avec d'autres parents sur les besoins de votre enfant allaité, parler « travail et allaitement », diversification, sommeil des bébés ?

La Leche League vous invite à des réunions d'information et de soutien sur l'allaitement.

Tous les parents et futurs parents intéressés par la relation mère/enfant à travers l'allaitement sont invités aux réunions qui ont lieu une fois par mois le samedi matin.

La Leche League Internationale est présente dans 70 pays. Elle est reconnue comme autorité internationale en matière d'allaitement (statut de conseiller auprès des

Nations Unies notamment) et comme Organisation Non Gouvernementale (ONG) auprès de l'OMS et de l'UNICEF.

Pour recevoir les dates des réunions et s'inscrire, contacter les animatrices locales :

Sophie : sophie_bourriaud@hotmail.com

Caroline : c_ubeaud@yahoo.fr

Vous pouvez aussi nous contacter en dehors des réunions, consulter notre site internet : www.lllfrance.org, ou appeler le répondeur de LLL France 01 39 584 584 pour obtenir les coordonnées des animatrices de permanence (questions urgentes).

Sophie Bourriaud.

LES CHŒURS DE LA VALLÉE DU SAUSSERON

Chanter demande peut-être de l'énergie mais surtout en donne. Chanter ne prend pas, chanter offre, donne, comble, nourrit. Même si individuellement nous ne sommes pas forcément de bons chanteurs, (pardon à ceux qui le sont) quand nous chantons ensemble le tout sonne juste et donne une grande satisfaction à chacun. **Nos petits concerts pour Noël, la fête de la musique ou les résidents de maisons de retraite** nous ont donné beaucoup de joies et nous ont permis de partager des moments très chaleureux entre choristes et aussi avec notre public.



Lors des répétitions, notre chef de chœur va déchiffrer patiemment avec chaque pupitre (*rassemblement des chanteuses et chanteurs par catégorie de voix ; Soprano, Alto, Ténor (ou ténorette) et Basse*) nous guider, nous faire répéter, les chanteurs les plus habiles entraînent les plus hésitants. Notre répertoire est très varié : musique renaissance,

sacrée, baroque, romantique, gospel, chants traditionnels de tous pays, jazz, pop ...

Je voudrais rassurer d'éventuels nouveaux candidats à cette chorale, pas de casting, pas besoin de chanter seul pour connaître votre voix, l'oreille experte du chef de chœur vous aura cerné aux vocalises d'échauffement et vous évitera ce moment gênant.

Alors si vous vous sentez prêts à relever ce défi, rejoignez-nous ! Vous risquez juste d'y prendre plaisir à votre tour !

(Nos répétitions ont lieu tous les mercredis de 20h30 à 22h30, en alternance à Parmain et à Méry-sur-Oise.

Lucile

Contact :

chorale.sausseron@gmail.com

06 61 99 17 71)

Nos futurs concerts :

- Samedi 15 avril à 20h30 : église de Jouy-le-Comte, avec la chorale « À Travers Chants » de la Vallée de Chauvry.
- Mercredi 21 juin soir, église Saint-Denis de Méry-sur-Oise dans le cadre de la fête de la musique.

CPCLC



Après avoir fait le point, puisque nous avons entamé la deuxième partie de notre exercice 2022-2023, il s'avère que nous allons certainement atteindre notre objectif primordial : revenir à l'équilibre financier.

Bien qu'étant une association, nous devons :

- avoir (et nous avons) une comptabilité irréprochable,
- payer de façon correcte nos intervenants et avoir des cotisations les plus "justes" possible pour nos adhérents,
- essayer d'avoir des subventions,
- avoir des bénévoles.

Les effectifs, sauf dans de rares disciplines, sont à la hausse. MERCI, à tous nos adhérents anciens et nouveaux. Nous préparons déjà la rentrée de septembre et nous tenons à préciser à tous, que les inscriptions pourront se

faire dès le mois de juillet 2023 et bien sûr lors du Forum des Associations le 2 septembre 2023.

Les activités, après la coupure estivale, reprendront donc dès le lundi 4 septembre 2023.

Nos prochains rendez-vous :

- le 15 avril, nous organisons un bal country de 13h30 à 19h,
- le 16 avril, aura lieu notre tournoi de badminton annuel,
- le 24 juin, notre traditionnelle fête du CPCLC enfin pourra avoir lieu après plusieurs années d'interruption.

Sylvie Aubert

Présidente du Comité Parminoise de
Coordination des Loisirs et de la Culture

AREJ

Le 25 novembre 2022, nos adhérents étaient conviés à notre assemblée générale annuelle.

Les adhérents présents ont pu visionner un diaporama intéressant et explicite reprenant toutes nos actions en faveur de l'embellissement et de la préservation de l'église. A titre indicatif, depuis 1999, c'est une somme de plus de 250 000 € qui a été consacrée aux différents chantiers par notre association.

Nous avons pu faire lors de cette AG, la connaissance du nouveau curé de la paroisse des Trois Clochers, le Père Thé-Anh Nguyen. En effet, si la commune est propriétaire de l'édifice, le curé de la paroisse en est l'affectataire et à ce titre a droit de regard sur tout ce qui s'y passe (travaux, concerts notamment).

Trois membres du conseil d'administration ont vu leur mandat renouvelé pour trois ans.



Le 11 décembre, nous organisons un concert avec le Chœur Exavocem et la Chapelle du Prince de Conti dirigés par Matthieu Boutet. S'y était adjoint l'ensemble vocal Salamandre. Ils ont interprété des noëls anciens, classiques et populaires. Le tout accompagné au piano. Joli moment musical !

Depuis la mi-février, nous avons repris notre programme d'investissement. Pour 2023, nos efforts portent sur le chœur de l'église. Il s'agit de remplacer le parquet stratifié par un parquet en chêne massif.

Il va falloir pour cela déposer les lambris entourant le chœur, il est prévu de les restaurer en atelier et de les reposer après la pose du parquet. Avant la repose des lambris, nous avons également fait assainir les murs de pierre et fait poser des témoins en haut des quatre vitraux afin de contrôler la solidité des murs. Nous avons pour ce chantier engagé la somme de 18 000 €. A l'heure de la rédaction de cet article, les travaux sont en cours et feront l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal.



Le 15 avril à 20h30, nous organisons un concert avec les Chœurs de la Vallée du Sausseron auxquels se joindra À travers Chants de Chauvry, répertoire varié (gospel, classique et folklorique étranger).

Libre participation en faveur des travaux de l'église.

L'église sera ouverte à la visite les 2 avril, 7 mai et 4 juin de 15h à 18h.

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Contact :

Dominique Mourget,
AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain
Tél. : 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50 arej2@wanadoo.fr

Dominique Mourget, Présidente de l'Arej

ASSOCIATION RÊVES D'ENFANTS

Rêves d'Enfants est une association à but non lucratif qui vient en aide aux enfants démunis. Leur offrir une parenthèse enchantée lors d'événements annuels tels que Pâques ou Noël, tel est le but de l'association. Pouvoir leur offrir, des jouets ou des vêtements en fonction des besoins de chacun.

En réalisant leurs vœux et en leur apportant un moment de joie et de bonheur, l'association leur permet de s'évader du quotidien et de vivre des expériences inoubliables qui les aident à reprendre confiance en l'avenir.

Si vous souhaitez faire un don, par le biais de vêtements, de jouets, ou autres, n'hésitez pas à vous rapprocher de

l'association afin d'organiser la collecte. Et enfin, si vous souhaitez devenir bénévole, c'est avec grand plaisir que l'on vous accueillera au sein de l'association. (Aucun frais d'adhésion ne sera demandé).



Contact :

Sabrina Lozingue - Présidente
06 31 76 20 35
Revesdenfants0213@gmail.com

CONFÉRENCES - FORUM EMPLOI - MIXITÉ PROFESSIONNELLE



Le 7 mars de 13h30 à 17h s'est tenu à salle Jean Sarment, allée des Peupliers un forum portant à la fois sur les métiers en tension et sur la valorisation de la mixité professionnelle.

Retour sur notre premier événement sur la commune de Parmain (ouvert à tous) : conférences sur la mixité professionnelle au sein des filières BTP, services à la personne et sécurité. Les professionnels qui sont intervenus sur les différentes tables rondes étaient ravis des échanges avec les participants et de la dynamique qui s'est créée sur chacun des groupes.

Nous avons pu créer 3 groupes qui ont échangé avec l'ensemble des professionnels et assister aux 3 tables rondes, s'informer des parcours de formation, des opportunités d'emploi et des perspectives d'évolution. Des propositions concrètes ont été faites pour certains. Le lien a été fait avec les référents des bénéficiaires concernés pour le suivi post événement.

Dans un contexte de grève générale, sur 30 personnes inscrites, 23 se sont présentées : 11 hommes et 12 femmes. Une mixité quasi parfaite.

Anessa Belaadia
Chargée de mission Ressources Humaines

Smart Entreprise - HUB de la Réussite

Tél : 06.98.22.60.53

anessa.belaadia@hubdelareussite.fr

10 avenue de l'Entreprise, Galilée 3
95800 Cergy

DON DU SANG : UN ACTE SOLIDAIRE INDISPENSABLE TOUTE L'ANNÉE

Partout en Île-de-France, tous les jours, vous pouvez **donner votre sang**.

Avant de vous déplacer, vérifiez votre aptitude au don et prenez RDV.

Don de sang possible sans délai, avant et après injection du vaccin contre la COVID-19.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900

Délivrer des produits sanguins adaptés à chaque patient nécessitant des transfusions : c'est la mission principale de l'EFS. (Établissement Français du Sang).

Un travail quotidien qui mobilise tout l'établissement, d'autant plus quand il s'agit de soigner des malades porteurs d'un groupe sanguin rare ou moins fréquent. Le niveau des réserves se situe aujourd'hui à un niveau satisfaisant. Néanmoins, les besoins en sang sont quotidiens : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour dont 1 700 en Ile-de-France pour soigner les malades en attente d'une transfusion sanguine.

LA MAIRIE RECRUTE

- **Un(e) volontaire en service civique** pour son pôle population.
- **Un(e) assistant pour son service Urbanisme** (cadre d'emploi des adjoints administratifs).
- **Un(e) instructeur du droit des sols** (cadre d'emploi des rédacteurs ou des techniciens).

Renseignements complémentaires :

www.ville-parmain.fr

Adressez votre candidature (lettre de motivation et C.V) à :
Monsieur le maire

Service des ressources humaines

Place Georges Clemenceau - 95620 PARMAIN.

ou par mail ressources-humaines@ville-parmain.fr

Mon Mémo



Pour tous les flux, le bac doit être sorti la veille au soir.



En plus du bac, 5 sacs autorisés au sol, à condition d'être facilement soulevables par les agents de collecte (bras tendu au-dessus de la tête).
Sont acceptés les végétaux : tonte de pelouse, feuilles, brindilles, **pas les branches.**





Emballages en verre : bouteilles, pots, bocaux, flacons, y compris de cosmétiques.
Le petit bac peut être remplacé par un plus grand sur demande.
Les couvercles et les bouchons peuvent être placés dans le bac jaune ou bleu.
Les objets comme la vaisselle et les miroirs sont interdits.



Autres emballages : tous types de cartons et de papiers, tous les emballages en métal, les briques alimentaires et tous types d'emballages en plastique et en polystyrène.
Bien vidés à mettre en vrac (sans sac) dans le bac. **Ne pas les emboîter** (bouteilles dans une boîte de céréales ou films en plastique dans une boîte de conserve par exemple) et inutile de les laver.
NB : Les cartons et emballages en dehors du bac ne sont pas collectés.

L'un de vos bacs est trop petit ou cassé ?
Contactez TRI-OR !

 - info@tri-or.fr / Formulaire sur www.tri-or.fr
 - 01.34.70.05.60

Une carte localisant les emplacements des points d'apport volontaire est disponible sur notre site web et sur le site de la mairie de Parmain.



Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous, exclusivement au numéro gratuit dédié : **N° Vert 0800 089 095** TRI-OR ne gère pas les rendez-vous.

- Collecte des objets encombrants, meubles, literie, grands cartons, branchages en fagots, vêtements/chaussures/accessoires propres et secs en sac ...
- 3m³ par mois et par foyer

Modalités complètes sur www.tri-or.fr



Carte de déchetterie nominative

À Champagne-sur-Oise ou à Viarmes, la carte donne accès aux deux déchetteries. Non payant pour les particuliers/Payant pour les professionnels.

Directement en déchetterie :
1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + une pièce d'identité.
KBIS + pièce d'identité du représentant légal pour les professionnels.

Syndicat TRI-OR - Rue Pasteur prolongée 95660 Champagne-sur-Oise
01 34 70 05 60 - www.tri-or.fr - info@tri-or.fr



NAISSANCES

Le 15 juin 2022 : Cléa Kozlowski
Le 30 juin 2022 : Soren Lamotte
Le 10 octobre 2022 : Mélyne Araujo
Le 15 octobre 2022 : Ezio Ottavy
Le 19 octobre 2022 : Côme Bergeret
Le 20 octobre 2022 : Salma Diarrassouba
Le 24 octobre 2022 : Leana Lenfant

Le 27 novembre 2022 : Waël Makhlouki
Le 17 janvier 2023 : Mattia Véron
Le 29 janvier 2023 : Lila dos Santos Leandro Jorio

Nées à Parmain :

Le 7 novembre 2022 : Aissata Sall
Le 14 février 2023 : Ysée Journeau



MARIAGES

Le 22 octobre 2022 : Marie-Dominique Ambroise et Jean Hilaire Anis
Le 5 novembre 2022 : Evelyne Trézel et Ludovic Rucklin
Le 22 décembre 2022 : Clémentine Rocchia et Omar Bejaoui
Le 11 février 2023 : Marie-Pierre Alaime et Sylvain Cocco



DÉCÈS

Le 24 septembre 2022 : Clarence Achemavo
Le 10 octobre 2022 : Andrée Hamard Veuve Desbois
Le 27 octobre 2022 : Michel Patrouiller
Le 31 octobre 2022 : Ghislaine Gosse
Le 20 novembre 2022 : Madeleine Etrillard
Le 30 novembre 2022 : Roger Darré
Le 30 novembre 2022 : Jean Coulet
Le 1er décembre 2022 : Ivan Pajnic
Le 4 décembre 2022 : Amédéo Contento
Le 5 décembre 2022 : Claude Langler

Le 14 décembre 2022 : Jean Saulnier
Le 14 décembre 2022 : Jean Rebois
Le 15 décembre 2022 : Richard Dubois
Le 16 décembre 2022 : Denise Gavelot
Le 1er janvier 2023 : René Herrera
Le 26 janvier 2023 : Jeannine Turban
Le 31 janvier 2023 : Domenico Errichiello
Le 2 février 2023 : Marilou Riquier
Le 19 février 2023 : Françoise Blanche épouse Fourneau

EN MÉMOIRE DE JEAN-PIERRE KORNHEISER 1945 – 2023



Après presque 50 ans de vie à Jouy-le-Comte, les Kornheiser, impliqués dans la vie artistique et culturelle de Parmain et L'Isle-Adam, se sont installés au Brésil en 2022 où vivent leurs enfants.

Dans cette famille d'artistes et artisans d'art, dont notre commune possède des œuvres, Jean-Pierre pratiquait la peinture avec bonheur et talent et participait à nos expositions collectives.

L'un de ses tableaux figure dans nos collections et deux autres sont en cours d'inventorisation.

C'est avec tristesse que nous vous faisons part de son décès, survenu en mars.

Groupe d'élu(es) de l'opposition Parmain/Jouy-le-Comte l'expérience à vos côtés »

En lieu et place d'un Débat d'Orienta-
tion Budgétaire, nous avons eu droit à
un monologue de Monsieur le Maire.

Pas de réponse concernant l'augmenta-
tion injustifiée du taux de la taxe fon-
cière en 2021 (recettes sous évaluées et
dépenses sur évaluées). Pas de réponse
sur l'utilisation d'un emprunt de 830 K€
alors que les dépenses d'investisse-
ments se sont élevées à 130 K€ en 2021
et 482 K€ en 2022.

Pas de réponse concernant un emprunt
relais qui doit être remboursé cette an-
née alors que la cession n'aura pas lieu.
Pas de réponse concernant l'utilisation
des biens achetés ou en cours d'acquisi-
tion. Monsieur le Maire dépense l'argent
public : devenir de la maison « bour-
geoise » près du cabinet médical, acqui-
sition d'une maison au bord de l'Oise
(terrain inondable et non constructible),
d'un terrain proche du collège (arrêt de
bus, place de parking ?). Pas de réponse
concernant les orientations budgétaires
2023 de la communauté de communes,
des divers syndicats (piscines, assainis-
sement, eau) qui impacteront le budget
de la commune. Réponses très évasives
concernant le PLU : objectif de création
de logements sociaux de la nouvelle
période triennale, La commune sera
carencée !!! Nous l'avions malheureu-
sement dit pendant la campagne élec-
torale. Les projets laissés par l'ancienne
majorité sont abandonnés. Le Maire et
son 1er adjoint s'accaparent de plus en
plus de délégations, jouent les appren-
tis sorciers avec les emprunts (cavalerie
bancaire), prennent des décisions dis-
cutables, proposent des prévisions de
dépenses dispendieuses (magazines,
fête médiévale...).

Nous vous informerons tout au long du
processus sur notre page Facebook

[https://m.facebook.com/
oppositionparmain/](https://m.facebook.com/oppositionparmain/)

Parmain plus Vous

Chers Parminois, chères Parminoises ;
A l'approche du printemps que nous
vous souhaitons heureux, deux points
sur lesquels nous souhaitons revenir.

La première est cette aide de 40€ que
nous avons portée pour tous les jeunes
Parminois de sixième et cinquième sou-
haitant s'inscrire dans une association
parminoise, sportive ou culturelle. Elle
est aussi valable pour l'AS du Collège, ce
qui permettrait à chaque jeune de cette
tranche d'âge de pouvoir avoir une acti-
vité sportive gratuite ou presque. N'hé-
sitez pas à vous en saisir pour la rentrée
prochaine !

La seconde est un peu plus technique
mais mérite toute votre attention.
Soyons objectifs. La ville fait appel au
même cabinet de conseil pour l'élabo-
ration du PLU que celui qui travaillait
déjà pour la précédente mandature.
Il s'agit donc d'un contrat de marché
public. La loi oblige à un appel d'offre
quand la prestation dépasse le seuil
de 40 000 €. Le marché initial fut de
38 304 €. Un avenant s'avéra nécessaire,
le cabinet en question n'ayant pas anti-
cipé ni l'annulation du précédent PLU,
ni les Orientations d'Aménagement et
de Programmation découlant des réu-
nions publiques et de la commission
PLU (nous ne faisons que reprendre le
compte-rendu du Conseil Municipal du
5/12/2022). Pour qu'un avenant à un
marché public soit conforme, il ne doit
pas excéder 50% du précédent. Celui
qui a été voté (avec 6 voix contre) était
de 19 104€.

Vous souhaitant à nouveau un beau
printemps,

Pour « Parmain plus Vous »

Sébastien Guérineau

La majorité municipale

"S'opposer n'est autre que proposer.
Une opposition sans proposition n'est
qu'un mouvement d'humeur." R. Saba-
tier.

Robert Sabatier, dans « Le Livre de la
déraison souriante » nous offre un re-
gard drôle et bienveillant sur une socié-
té qui parfois l'est moins...

Les sujets urgents tels que le climat, la
santé et le pouvoir d'achat mobilisent
l'attention de chacun, et demanderont
des solutions issues de consensus. Ces
grands défis actuels ne feront pas de
pause pour attendre la fin des logiques
partisanes.

Est-il vraiment si difficile d'assumer
des positions constructives ? Est-il par
exemple, au niveau communal, néces-
saire d'être majoritaire dans un conseil
municipal pour faire avancer ses idées ?

Non ! Il faut modestement proposer et
agir, se recentrer sur la responsabilité
qui nous a été confié pour un temps
limité, se résumant à l'intérêt collectif
d'une ville et de ses habitants.

Peu après les élections municipales,
dans notre première tribune en 2020,
nous écrivions : « L'amertume de la
défaite est peut-être trop fraîche pour
exiger que les animosités s'effacent...
Laissons donc le temps et le bon sens
œuvrer au rapprochement de femmes
et d'hommes embarqués dans la même
histoire... ».

Près de trois ans plus tard, nous
sommes toujours dans l'espoir...

Accepter de ne pas laisser perdurer les
clivages et coutumes d'une époque ré-
volue, être riche de son passé et pour-
suivre l'écriture de son histoire dans le
temps présent.

Reconnaître et assumer son héritage,
plutôt que miser sur le syndrome d'am-
nésie collective lorsque ce dernier n'ar-
range pas ses petites affaires.

Enfin, s'autoriser à espérer pour Par-
main l'énergie d'une opposition mise
au service du bien commun, plutôt qu'à
l'opposition systématique.

Vite !!! Il est urgent de remplacer les
mouvements d'humeurs par des pro-
positions, et d'assumer des positions
constructives conformes aux engage-
ments formulés...

AGENDA

AVRIL

• Samedi 1^{er} et Dimanche 2 avril

Salon de l'artisanat d'art
Place de la mairie, 10h à 18h.

• Samedi 8 avril

Chasse aux œufs de Pâques
15h parc de la mairie Pour les enfants de 3 à 11 ans.

• Jeudi 13 avril

Conseil municipal à 19h15 salle Louis Lemaire

• Samedi 15 avril 2023

• **Grand bal country et vintage** organisé par le CPCLC
Salle Jean Sarment 13h15 à 19h - Tarif : 8 €
Renseignements et inscriptions : Sylvie : 06 10 76 52 30
Courriel : aubert.sylvielucie@gmail.com

• Concert à l'église de Jouy-le-Comte 20h30 organisé par l'AREJ

Les Chœurs de la Vallée du Sausseron avec À travers Chants de Chauvry
Messe Jazz, classique et gospels
Libre participation, renseignements 06 09 81 81 50

• Dimanche 16 avril

Conférence avec projection sur l'histoire de Parmain -
Entrée libre
Salle Louis Lemaire à 16h30
Inscriptions recommandées au 01 34 08 95 71
Toutes les informations sur le site de la ville



MAI

• Dimanche 7 mai

Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• Lundi 8 mai

Commémoration de la Victoire 1945
Square des anciens Combattants - Place Georges Clemenceau

• Jeudi 11 mai

Visite du Pressoir d'Or dans l'Eure, exploitation d'une ferme typique du Vexin normand
Sortie organisée par le CCAS

• Samedi 13 mai

Remise des récompenses aux sportifs des clubs parminoïsi - Mairie 14h

Informations complémentaires sur l'agenda régulièrement mis à jour sur le site de la ville

• Samedi 13 mai

Parmain sous les étoiles
- 21h -
Salle Jean Sarment et stade Jacques Hunaut - entrée libre

JUIN

• Du 3 juin au 3 juillet

Rencontres d'artistes

• Dimanche 4 juin

Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• Samedi 10 juin

Remise des récompenses aux élèves de CM2
11 h - cour de la mairie - place Georges Clemenceau

• Samedi 17 juin

Rencontre de quartiers, secteur « Jouy-le-Comte » entre 10h et 12h
Près de l'école de Jouy-le-Comte - Rue du Maréchal Joffre

• Samedi 17 juin

Marché gourmand - place de la mairie

• Dimanche 18 juin

Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940

• Mardi 20 juin

Visite du château de Pierrefonds. Sortie organisée par le CCAS

• Mercredi 21 juin

Fête de la musique place de la mairie

JUILLET

• Dimanche 2 juillet

Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

• Mercredi 12 juillet

Journée à la mer, sortie organisée par le CCAS

AOÛT

• Cinéma de plein air

(La date sera communiquée prochainement)

• Mercredi 30 août

Commémoration de la libération de Parmain - l'Isle-Adam

SEPTEMBRE

• Samedi 2 septembre

Forum des associations salle Jean Sarment

